



Annexe 4a : Autorisation parentale «Déplacements vers un club»

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les tuteurs légaux au Service d'éducation et d'accueil **jusqu'à jeudi 12 :00 heures**. Au cas où les enfants ont le droit de se rendre seul du Service d'éducation et d'accueil vers leur activité sportive ou musicale, l'entière responsabilité des déplacements sera assurée par les tuteurs légaux.

À remplir obligatoirement et à remettre au bureau du Service d'éducation et d'accueil.

Je soussigné(e) _____

(Nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur légal)

autorise mon enfant :

Nom	
Prénom	
Cycle	
Titulaire de classe	

à se rendre : **seul** et je déclare assumer toute responsabilité lors de ces trajets, **accompagné** par le personnel du service d'éducation et d'accueil (uniquement pour les cours organisé sur le site de l'école),

sera récupéré par _____ (p.ex. entraîneur, etc.)

(ALLER) du service d'éducation et d'accueil au club _____,

(RETOUR) du club _____ au service d'éducation et d'accueil,

les : lundis mardis mercredis jeudis vendredis

de/à l'heure suivante : _____

pendant la période du _____ au _____.

durant toute l'année scolaire 2023-2024.

Date et signature : _____